

(Extrait du rapport officiel publié dans la "Semaine Agricole.")

Le Conseil de l'Agriculture et les Fermes les mieux tenues

A une séance du Conseil de l'Agriculture, tenue à Montréal le 20 novembre, sur motion de l'hon. L. Archambault, secondé par l'hon. U. Archambault, il a été résolu :

De prendre en considération cette partie du rapport du Comité de direction des Sociétés d'Agriculture qui a trait aux conditions imposées pour les fermes les mieux tenues. Après discussion sur chacune de ces conditions, cette partie du dit rapport est modifiée sur quelques points et adoptée comme suit :

10. Ne pourront être mises au concours que les terres d'au moins 60 arpents.

20. La ferme sera divisée par des clôtures en autant de parties qu'il y a de soles, et chacune ou du moins la plupart communiqueront par une allée ou autrement pour le passage des animaux. Les parties en bois n'entreront pas dans le cadre des divisions.

30. Clôtures en bon ordre.

40. Point de roches ou de mauvaises herbes dans les champs. Les mauvaises herbes le long des clôtures seront coupées.

50. Fossés et ricoles en bon ordre.

60. Assolement de six à dix ans.

70. Bétail proportionné à l'étendue de la ferme et bien tenu : au moins une tête de gros bétail par chaque quatre arpents, quatre moutons comptant pour une tête de gros bétail.

80. Bons pâturages, succédant dans l'assolement aux prairies.

90. Bonnes et grandes prairies : pacages et prairies devront former au moins la moitié de la ferme en culture.

100. Une des divisions de la ferme, un dixième ou plus, suivant le mode d'assolement, sera en légumes, moitié ou plus en légumes à racines, et le reste en légumes à gousses.

110. Etables, porcherie, laiterie, grange, bergerie, cours, instruments aratoires commodes, en bon ordre et améliorés.

120. Chaque partie de la ferme sera en bon état de production.

13. Celui qui aura eu le premier prix pour la tenue de sa terre, ne pourra plus concourir que dans une classe supérieure ou dans un concours ouvert à plusieurs comtés, pour ceux qui auraient été primés dans leurs propres comtés.

La première condition, terre d'au moins 60 arpents, tendra à empêcher le morcellement de la propriété.

140. Dans les comtés près des villes où se cultivent les légumes et le soin sur une grande échelle, ces conditions pourront être modifiées par les directeurs.

150. A chacune des conditions 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10, 11e des fermes bien tenues, mentionnées ci-dessus, les juges alloueront, pour motiver leur jugement, dix points ; et en faisant l'examen d'une ferme, ils retrancheront une partie ou la totalité des dix points, suivant que la condition sera plus ou moins ou point du tout remplie.

160. Quant à la 12e, ils alloueront à chaque partie de la rotation (à chaque sole), un nombre égal de points, de manière à former toujours, quelque soit le mode d'assolement, le nombre de 50 ; et ils conserveront ou diviseront le nombre de points attribués à chaque sole, suivant l'état de production.

170. Les prix pour les fermes les mieux tenues seront comme suit : 1er, 50 dollars ; 2e, \$40 ; 3e, \$30 ; 4e, \$20 ; 5e, \$10."

Le secrétaire reçoit instruction d'en transmettre copie aux Sociétés d'Agriculture en requérant celles qui se croiraient lésées par ces conditions de faire connaître par écrit adressé au secrétaire les objections qu'elles pourraient avoir et indiquer celles qui leur conviendraient le mieux ; ces écrits devant être transmis à ce bureau, le ou avant le 15 janvier prochain.

La tenue d'un Journal de culture

Nous lisons dans le *Farmer's Advocate* :

Il existe, sans doute, bon nombre de cultivateurs qui commencent leurs affaires avec la ferme résolution de tenir un compte journalier de toutes leurs opérations de culture et des résultats qu'elles leur procurent. Cette détermination est mise à exécution pendant un certain temps, mais bientôt après, on commence à négliger les écritures, jusqu'à ce qu'enfin on les discontinue entièrement. Cette faute ne prouve pas que l'opération n'est pas bonne ; et, comme un encouragement à persévérer dans cette voie, nous allons citer le cas d'un homme qui a commencé sa carrière de cultivateur sans aucunes avances et qui, dans la suite, a atteint une grande richesse : résultat qu'il attribuait en grande partie aux soins qu'il prenait de tenir un compte régulier de toutes ses opérations culturales, pendant quarante-cinq années consécutives.

Ces mémoires journaliers étaient tenus dans des livres de grandeur convenable, chacun d'eux contenant les notes d'une année entière, et une fois remplis ils étaient exactement étiquetés et rangés avec ordre, afin de pouvoir y recourir au besoin. Ils contenaient le numéro des champs cultivés chaque année, l'espèce de récolte, le rendement approximatif ou effectif, le montant des travaux qu'ils avaient reçus, le nom des personnes employées chaque jour, les recettes journalières provenant de la vente du bétail et des produits de la terre, les sommes payées et pour quel objet, l'état de la température, ainsi que certaines réflexions que lui suggéraient les nouvelles du jour. Ce journal était invariablement écrit chaque soir avant de se mettre au lit ; mais lorsque le propriétaire était absent, comme cela devenait nécessaire quelquefois, une personne, chargée spécialement de ce travail, écrivait tous les soirs les notes nécessaires.

Ces annales furent souvent consultées et appelées à décider certaines questions débattues sous le rapport de la température et des récoltes dans des années particulières, et assez souvent présentées devant les cours dans le but de déterminer la date de certaines transactions locales. D'abord, ces registres tenus ainsi le soir peuvent paraître ennuyeux ; mais si on les tient régulièrement et avec persévérance pendant deux ou trois ans, ce travail devient une habitude à laquelle on se livre avec plaisir et qui est avantageuse à toute personne qui ne la néglige pas.

Effet du plâtre sur le blé

Le plâtre, dont le nom chimique est *Sulfate de chaux*, quoiqu'étant un des meilleurs engrais pour l'herbe, surtout pour le trèfle, n'est pas avantageux pour le blé. Il excite la croissance de la paille au détriment du grain. Celui-ci alors est vert et mou plusieurs jours après l'époque où il aurait dû être mûr.

Ce retard expose le blé aux attaques de la rouille et de la mouche à blé. Les matières fertilisantes contenant des phosphates et de la potasse devraient être appliquées au blé pour en retirer de plus abondantes récoltes. Leur effet est toujours avantageux et les espérances d'un produit abondant sont de beaucoup augmentées en enterrant par un labour la dernière coupe de trèfle, quelques mois avant de mettre la semence en terre.

Huile de pétrole

La fréquence des accidents occasionnés par la manutention de l'huile de pétrole nous engage de nouveau à dire quelques mots et à donner quelques conseils concernant l'emploi de ce liquide minéral.

Depuis quelques années, l'usage de l'huile de pétrole purifiée pour l'éclairage et aussi le chauffage des appartements a pris un